



37^{ème} Rallye du FENOUILLEDES

REGLES de FONCTIONNEMENT des CHASUBLES VERTES FFSA « MEDIA »

LES PERSONNES ACCREDITEES PORTEURS de CHASUBLES VERTES FFSA « MEDIA » SONT SOUS L'AUTORITE de la DIRECTION de COURSE.

MOUVEMENTS PERMIS :

Lorsqu'un professionnel est porteur d'un laissez-passer et d'une chasuble verte FFSA « MEDIA » son détenteur peut :

- Marcher et se positionner devant la rubalise verte des zones spectateurs
- Se déplacer d'un point d'une spéciale à l'autre et/ou traverser pendant les intervalles entre les voitures de compétition en accord avec les consignes de sécurité des Commissaires.
- Se positionner aux endroits où les Commissaires sont debout et considérés comme des endroits sûrs. Le professionnel accrédité est autorisé à se tenir avec ces officiels de sécurité à condition de ne pas entraver leurs missions.

**LE NON RESPECT des CONSIGNES ENONCEES CI-DESSUS PEUT
ENTRAINER le RETRAIT de l'ACCREDITATION**

**POUR TOUTE QUESTION, MERCI DE CONTACTER LA DIRECTION de
COURSE. Patrick BOUTEILLER : 06 18 07 78 05**

Pour tous renseignements complémentaires : Alain LAURET 06 82 05 30 02